

LE PROJET D'ACTION ENFANCE



_NOTRE MISSION

ACTION ENFANCE - Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants a pour mission d'accueillir, protéger et éduquer des jeunes en danger, de l'enfance à la vie adulte.

Elle leur offre un cadre stable, éducatif et protecteur, favorisant le maintien des liens fraternels dans le respect de leur histoire familiale, pour se construire et devenir des adultes autonomes et responsables, capables de trouver leur place dans la société.



_NOS PRINCIPES D'ACTION

La Fondation s'appuie sur cinq principes d'action qu'elle adapte au contexte social, culturel et géographique des jeunes pris en charge.

UN ACCUEIL DE TYPE FAMILIAL

Partager le quotidien

- Le partage du quotidien, en petit effectif, ouvre des espaces éducatifs permettant aux enfants et aux jeunes de se construire.
- Dans sa dimension ordinaire et simple, la vie quotidienne donne des repères et crée une stabilité permettant ce travail.

Offrir un cadre de vie de qualité et à taille humaine

- Un mode d'accueil dans une maison rassemblant un petit effectif de jeunes leur permet de « se poser » et de s'insérer dans un groupe.
- Le regroupement de ces maisons en Villages d'Enfants donne la dimension de l'institution qui encadre, contrôle et coordonne l'activité éducative pour en garantir la cohésion.

Favoriser une relation éducative permanente et privilégiée

- La Fondation considère comme indispensable la présence en petit nombre d'adultes bienveillants et présents de manière stable, partageant la vie quotidienne des enfants et des jeunes.
- Ils interviennent comme suppléants aux fonctions parentales, tout en respectant les parents et les enfants dans leur histoire familiale et leurs relations.

Accueillir ensemble des frères et sœurs

- Dans l'intérêt supérieur du jeune, favoriser le lien dans la fratrie, travailler avec les parents dans la mesure du possible afin de lui permettre de s'enraciner et de vivre avec son histoire familiale.



_NOS PRINCIPES D'ACTION

UNE RÉPONSE, DANS LA DURÉE, AUX BESOINS DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Personnaliser leur accueil, favoriser l'expression de leurs attentes et leurs appréhensions permet de révéler les potentialités de chacun.
- Ce mode d'accompagnement se conçoit dans la durée à la Fondation, au-delà même du temps de placement si le jeune le souhaite.

UNE PRISE EN CHARGE PAR DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS

- Chaque équipe travaille ensemble au plus près de l'enfant, en croisant les approches et les regards pour enrichir sa pratique.
- Les actions de recrutement, de formation et de partage de bonnes pratiques rendent possible une action pertinente et un positionnement ajusté de l'équipe éducative.

DANS DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS SUR LEUR ENVIRONNEMENT

- Les Villages d'Enfants et Foyers d'adolescents et de jeunes majeurs sont insérés dans leur environnement local, scolaire, associatif et médical.
- La Fondation agit pour que chacun trouve des espaces d'épanouissement, d'autonomie et de réussite personnelle par l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs.





- Elle porte une attention particulière à la question de l'insertion scolaire, professionnelle et sociale en développant réseaux et partenariats sur ces sujets.

AGISSANT DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL

- En France, la Fondation travaille en partenariat avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance des Conseils généraux et, plus largement, avec tous les acteurs locaux ou nationaux agissant dans le cadre de la Protection de l'Enfance.
- Dans une logique de développement et de pertinence de son action auprès des enfants et des jeunes en danger, elle met en œuvre des dispositifs d'accueil innovants, tout en conservant ses spécificités, dans l'intérêt des enfants.



NOS PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET D'ORGANISATION

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ET GESTION PATRIMONIALE

- La Fondation bénéficie de la générosité du public qui, en complément des budgets de fonctionnement des établissements pris en charge par les Conseils généraux partenaires, lui permet de financer :
 - La construction ou la rénovation de ses structures d'accueil afin de fournir aux enfants un cadre de vie de qualité.
 - Ses activités à l'étranger.
 - Ses actions sociales et notamment les bourses versées aux étudiants.
 - Des activités culturelles, sportives ou de loisir, des prises en charge médicales et, plus généralement, des actions non financées par les Conseils généraux.
 - Les actions nécessaires à son fonctionnement et à la professionnalisation de la prise en charge éducative.



- La Fondation s'autorise également à se constituer un patrimoine et à se doter de fonds de réserve en vue d'assurer ses investissements ainsi que la pérennité de ses actions pendant environ six mois.
- Enfin, la Fondation s'engage à gérer son patrimoine en « bon père de famille », excluant tout investissement dans des produits financiers à risque.

RELATIONS SIÈGE-ÉTABLISSEMENTS, ORGANISATION DU SIÈGE

- Les établissements sont l'outil privilégié de la mise en œuvre des projets de la Fondation.
- Le siège regroupe, autour d'une direction générale, les seuls services nécessaires à l'unité et à la cohésion de l'action de la Fondation.
- Il favorise, par là-même, le sentiment d'appartenance de tous au projet commun.
- Le principe de subsidiarité guide les décisions d'attribution des responsabilités.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, SON RÔLE, LES COMMISSIONS ET COMITÉS

- Reconnue d'utilité publique, la Fondation est administrée par un conseil d'administration composé de douze membres.
- Un commissaire du gouvernement assiste au conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et au caractère d'utilité publique de l'activité de la Fondation.
- Le conseil d'administration est le garant du Projet de la Fondation.
- Il décide, évalue et contrôle les actions et politiques mises en œuvre.
- Il assume la responsabilité directe de la politique patrimoniale de la Fondation.
- Le conseil d'administration est assisté dans sa mission par un bureau et une commission d'audit dont il fixe les missions. D'autres commissions spécialisées instruisent les dossiers à présenter au conseil.

__ NOS PRINCIPES

DE GOUVERNANCE

ET D'ORGANISATION

- Par délégation du conseil d'administration, des comités techniques sont habilités à engager des budgets et à gérer les actions spécifiques correspondantes : Comité des bourses, Comité jeunes majeurs, Comité actions extérieures...

TRANSPARENCE ET CONTRÔLE

- Par la volonté de ses fondateurs, la Fondation, dès l'origine, est engagée dans une éthique de transparence pour la mise en œuvre de ses missions.
- À cet effet, et en complément des contrôles réglementaires, la Fondation s'est dotée d'une commission d'audit et adhère également à un organisme de certification.
- La commission d'audit, composée d'administrateurs, peut s'adjoindre un conseil extérieur spécialisé pour réaliser ses missions.
- Enfin, la Fondation s'engage à publier, notamment sur son site internet, les différents rapports liés à son activité. —



www.actionenfance.org

**FONDÉE EN 1958 PAR SUZANNE MASSON
ET BERNARD DESCAMPS,**
**ACTION ENFANCE – FONDATION MVE
EST RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

28, rue de Lisbonne, 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 12 34 – Fax : 01 53 89 12 35
CCP 17115-61 Y Paris